

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mélanie Little](#)

<https://www.cadre21.org/membres/92915e6982e7ef121237bf9e>

Date d'obtention : 2023-05-24 19:41:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode qui a été mise en place dans le but de faciliter le quotidien de tous les intervenants, mais surtout pour bien les outiller dans leurs interventions et s'assurer d'une certaine uniformisation/encadrement. Le but immédiat est de faire cesser rapidement la propagation des images/vidéos, donc de prendre en charge rapidement la victime et les personnes impliquées dans la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Dès qu'il sera questions de vidéos ou de photos à connotations sexuelles, je vais immédiatement ouvrir mon document de référence et suivre les étapes; en aucun cas je ne vais regarder les vidéos/photos. En cas de doute, je vais me référer à ma trousse et/ou demander à mes pairs avant d'intervenir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- À préserver leur identité.
- À suivre toutes les étapes de ma trousse afin de contribuer à limiter la propagation des images/vidéos à connotations sexuelles
- À limiter les informations au nécessaire; moins d'intervenant au dossier.
- À ne jamais regarder ou prendre connaissance des photos/vidéos.
- Etc.